



Label social : Allo ? Allo ? Le social a disparu ?

Depuis quelques années, B2S dispose d'une arme atomique sur le marché de la conquête de contrats commerciaux : le label social dit le LRS. Enfin bon, la réalité c'est que toutes les entreprises du secteur ou presque ont réussi à avoir ce label. Mais en fait, c'est quoi le label social ? Pourquoi les salarié-es dont les entreprises qui ont le label ne voient pas vraiment le côté social de la chose ? D'ailleurs sans ce label, est ce que la vie serait encore plus dure à B2S ? Voici quelques réponses à l'heure même où B2S repasse son examen ! Nota Bene : une partie de l'explication est tirée du blabla du label, notre avis sur cette farce est indiqué à la fin du tract.

Le label c'est quoi ?

Cela permet d'identifier les entreprises (donneurs d'ordres et sous-traitantes) qui, dans la pratique, exercent leurs activités avec toutes les garanties en termes de bonnes pratiques sociales, de respect des règles managériales et de respect des normes contractuelles engagées avec les partenaires, sous-traitants et fournisseurs. En clair les détenteurs du label doivent produire des prestations de qualité dans un environnement socialement responsable.

Le label permet aussi de valoriser économiquement le secteur grâce à une mise en exergue du socialement responsable notamment dans les domaines suivants : politique d'achat, droit, ressources humaines, conditions de travail... Il propose un contre-pied à une logique axée uniquement sur la recherche systématique d'optimisation des coûts synonyme à moyen terme de nivellement par le bas du secteur. Ce label à vocation de promouvoir les acteurs intégrant la notion de responsabilité sociale dans leur management quotidien.

Il incite également les « Donneur d'Ordres » à valoriser le « socialement responsable » y compris dans sa politique d'achat en favorisant les centres ayant le label pour la signature des contrats. » C'est en quelques mots ce que l'on peut trouver sur le site web du label.

**Défendons
nos emplois
nos salaires
nos droits...**

Est-ce le cas dans la réalité ?

Il est vrai qu'un certain nombre de contrat avec des donneurs d'ordre comme Orange ou EDF nécessite le label. Par contre, cela n'engendre sur le fond aucune valorisation économique pour la société et encore moins pour le salarié-e.

De plus, si on regarde de près l'évolution des prix sur le marché, nous nous apercevons que la plupart des contrats sont négociés à des prix inférieurs à ce que l'on connaissait il y a quelques années. C'est pour cela que l'on voit apparaître des organisations du travail axées uniquement sur la rentabilité afin de pallier des prix de marché toujours revus à la baisse. L'utilité du label social pour le coup n'est qu'un bluff de plus pour nous et la seule loi que connaît notre secteur est la loi du marché !

Enfin, en terme de qualité, pour les salarié-es, il n'y a pas de changement entre la société avec ou sans label... Il n'y a pas eu, par exemple, une amélioration qualitative de nos conditions de travail au sein de B2S entre avant l'obtention du label et après...

**NOUS N'AURONS QUE CE QUE
NOUS SAURONS PRENDRE !**

Est-ce le cas chez B2S ?

La réalité parle d'elle-même et on pourrait juste rajouter qu'au vu de l'enquête sur la santé au travail réalisé par notre syndicat en 2009 puis en 2013... le débat n'existe pas. Il est d'ailleurs alarmant de voir que rien n'a été fait en 4 ans et que les accords sociaux n'ont absolument pas modifié le mal être issu des conditions de travail, du management et des salaires.

Alors qu'apporte ce super label ?

Pour l'entreprise des nouveaux contrats, donc des millions d'euros de résultats ! Mais pour les salariés ? Rien, que dalle ! La logique voudrait pourtant le contraire avec une redistribution des richesses gagnées grâce au label social, auprès des salarié-es sans attendre des NAO qui elles aussi ne sont que du bluff du patron.

Les syndicats sont consultés pour connaître la réalité des entreprises. Que doit-on dire ? Les accords sociaux qui n'ont rien fait avancer depuis des années, l'absentéisme, le turn-over, le nombre de dossiers en prud'homme... ne devraient-ils pas suffire au cabinet du label social pour dire que B2S ne le mérite pas.

Non, il veut aussi associer les syndicats à leur jeu de dupes : si ceux-là dénoncent les conditions de travail, de salaire, bref défendent les intérêts des salariés, les patrons se permettront d'expliquer que c'est à cause d'eux qu'il y a des plans de licenciements puisqu'ils ont fait perdre des marchés. Si les syndicats ne disent rien, en fait, ils acceptent la dégradation des conditions des salariés ! Ce label social n'est qu'une foutaise de plus du patronat.

Par exemple, le comité avec l'aval de certains syndicats représentatifs au niveau national, a été jusqu'à décerner un label au printemps dernier à une entreprise qui enchaînait les



plans sociaux et ignoraient des salarié-es en grève de la faim et qui s'était auto-séquestrés depuis des semaines sur un de leur site...

Où Est le socialement responsable ???

Quant à nous, **Sud**, nous dénonçons tant ce label qui sur le fond pourrait être une bonne chose mais qui aujourd'hui est vidé de son sens. Mais nous dénonçons aussi le comportement déviant de certains BUM et RRH qui se croient au-dessus des lois, ignorant les accords d'entreprise, balayant le dialogue social. Ce comportement irresponsable devra un jour être payé par B2S et bien au-delà des prud'hommes ! Le coût de l'absentéisme et du turn-over n'est qu'un début de cette facture laissé par un dialogue social inexistant. Comment une entreprise peut-elle se dire socialement responsable dans de telles conditions ?

Et si Maxime Didier jouait dans l'émission « patron incognito », non seulement il verrait comment vivent ses milliers de salariés, leur mal être et le comportement de certains de ses collaborateurs, responsable de certains sites, à la limite de la dictature !

Je prend contact avec le syndicat **Sud** :

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Mail : _____

SUD - 25/27 rue des envierges - 75020 - Paris Tél : 01 44 62 12 23 -

Fédération des activités postales et de télécommunications

<http://www.sudptt.org/centresappels>